

**Société (Suite et fin)**  
**Il aurait sciemment  
provoqué le grave  
accident qui nous a  
unis** P 5



**Interview avec Belmonde DOGO**  
1ère Vice présidente de  
l'association Assistance et Aide  
aux Réfugiés Ivoiriens (ARI)  
**« l'ARI est une plate  
forme d'entraide et  
de solidarité entre  
les Ivoiriens... »** P 6

66e AG des Nations  
Unies  
**La demande  
d'admission  
de la Palestine  
crée le  
suspens à P 7**  
l'ouverture



# LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 038 Mercredi 21 septembre 2011 - 250 F CFA / Etranger 1€

## Editorial

### Joyeux amalgame

On dit la CNDH soudainement mal placée pour conduire une enquête indépendante au Togo. Pour une institution de la République, elle affiche pourtant un âge respectable. On ne lui connaît pas d'incident de parcours majeur.

La CNDH officie depuis 1987, mais les uns croient savoir qu'il est impossible qu'elle soit indépendante car créée par l'Etat. D'autres prennent des raccourcis encore plus commodes et disent tout de go qu'elle est une émanation du gouvernement. Le tout dans un joyeux amalgame.

Pourtant la constitution, dans son article 152, est formelle : la CNDH est une institution indépendante ; elle n'est soumise qu'à la constitution et à la loi. A la CNDH, on trouve pratiquement tous les grands corps de métiers : magistrats, avocats, médecins, défenseurs des droits de l'homme, défenseurs des droits de l'enfant, syndicalistes, chefs traditionnels.... et j'en passe.

Pour les enquêtes indépendantes, on préférerait à cet aréopage, les organisations de la société civile. Ce penchant ne manque pas de pertinence, même si certaines mauvaises langues au gré de l'humeur du jour, prennent parfois la société civile pour le cheval de Troie des partis politiques.

Aucune institution humaine ne naît indépendante. L'indépendance n'est pas un état. Elle ne se décrète pas davantage. L'indépendance est le fruit d'une conquête permanente. Elle a les mêmes foulées que le processus de démocratisation lui-même. ■ La Rédaction

## Réhabilitation des victimes collatérales du complot contre la sûreté de l'Etat



KOUNTE Koffi, Président de la CNDH

## La CNDH appelle l'Université de Kara à rétablir Awadé Massama-Esso dans ses fonctions

 P 3

Dialogue politique  
**Le retour des députés  
démissionnaires ANC,  
pourquoi faire a quelques  
mois de la fin de la  
législature ?** P 4

**Recadrage du Chef de l'Etat  
La réconciliation à  
nouveau sur les rails ?**

P 2

## Recadrage du Chef de l'Etat La réconciliation à nouveau sur les rails ?

L'une des étapes les plus importantes du processus de réconciliation dirigé par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) est celle des audiences qu'elle a entamées depuis le 07 septembre dernier à Lomé. Surprise! Les forces de l'ordre togolaises ont usé de façon musclée de leur droit de réponse, qui a ému non seulement les commissaires mais aussi les populations togolaises qui craignent pour leur sécurité en témoignant. Cette mise au point des FAT, est intervenue suite au témoignage de Me Joseph Kokou Koffigoh, Premier Ministre de la transition et grand témoin, qui a mis en cause celles-ci dans les événements de la lagune de Bè et l'attaque de la Primature en 1991. Pour remonter le moral aux acteurs et recadrer les choses, le chef de l'Etat togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, initiateur de ce processus a rencontré au lendemain de ce droit de réponse des Forces Armées Togolaises (FAT), la CVJR, le chef d'Etat-major Général des FAT et le Premier Ministre Joseph Kokou Koffigoh. A l'issue de cette rencontre, il urge de se demander si cette dernière a pu ou su redonner de

l'espoir quant à l'heureux aboutissement de ce processus. Au sortir de cette rencontre avec le Chef de l'Etat togolais, le Président de la CVJR, Monseigneur Nicodème Barrigah-Bénissan, a trouvé important ce recadrage car les FAT seront appelées encore à apporter leur contribution puisqu'il est probable qu'elles soient de nouveau citées dans les témoignages à venir. L'évêque n'a pas déploré le fait d'apporter leur version des faits, puisque les textes de la commission le prévoient. Le problème était plutôt dans la manière. Et pour conclure, le président de la CVJR a précisé que les FAT ont promis leur total soutien et adhésion au processus de réconciliation piloté par la CVJR.

Vu la place du Chef de l'Etat dans la hiérarchie des corps habillés-Chef Suprême des armées-certains observateurs ont estimé que ce recadrage va porter des fruits. Selon eux, quand on parle de corps habillés, il faut forcément entendre par là la discipline. Ils voudront que les FAT fassent aussi une déclaration à la sortie de cette réunion pour confirmer ce qu'ils pensent mais ils osent croire que le silence et l'air assez calme et sérieux de leurs représentants



sont assez expressifs. Ils sont sûrs que cette fois elles vont mieux se contrôler dès qu'elles passeront devant la CVJR pour apporter leur version des faits. Mais, à côté de ce premier groupe de personnes très optimistes, il y a un autre groupe qui reste convaincu que les FAT ont toujours fait les choses à l'envers s'agissant de leur responsabilité dans les pages sombres de l'histoire du Togo. De là, cette réunion n'est qu'une rencontre de plus. Ils pensent que la vérité va apparaître difficilement du moment où les grands acteurs ne reconnaissent pas leurs erreurs. Et ainsi le

processus n'aura pas le résultat escompté. Ils sont aussi persuadés que cette descente des FAT, n'a fait qu'endurcir certains dans leur réticence à participer à ce processus de justice transitionnelle. Ceux-ci concluent que le processus a du plomb dans l'aile. A la lumière de ces différentes positions, il est évident que la rencontre avec le chef de l'Etat a pu remonter le moral des commissaires de la CVJR, d'une part. D'autre part, elle a aussi permis aux corps habillés de prendre conscience de la grande part de responsabilités qu'ils ont dans la réussite de la réconciliation

nationale. Enfin, elle a permis aux populations de comprendre le grand intérêt que le chef de l'Etat porte à ce processus. La rencontre a certes eu des effets sur tous les acteurs du processus. Toutefois, la réussite de la réconciliation dépend de l'engagement de ceux qui dirigent cette mission et de la volonté de tous les acteurs, FAT comme populations. Il faut qu'une fois les FAT acceptent la vérité sortie des témoignages et non la leur. La réconciliation reste un processus irréversible et à cette allure, les corps habillés seront obligés de prendre le train en marche. Pour l'heure les choses semblent prouver que le processus évolue, que la réconciliation est une nouvelle fois sur le droit chemin au regard des audiences de la commission qui ont repris aujourd'hui même à l'intérieur du pays. La CVJR est ainsi à Dapaong à partir de ce mercredi 21 jusqu'au dimanche 25 septembre 2011. Ces auditions seront consacrées aux violences de 1958, aux incidents de Barkoissi, aux affaires de la faune, et aux violences liées à la Présidentielle de 2005. ■

Magloire A.

### Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication  
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction  
Schmidt EZA  
BRHOOM Kwamé  
Dieudonné ESSOHANAM  
Sémy MAREKA  
Magloire A.  
Wilfried Ted  
Correcteur  
D. SINON

Infographie  
Raphaël AHIBLÉ

Adresse  
Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO  
Imprimerie  
Service Compris  
Tirage  
2000 exemplaires

### Sujet de la semaine: Que pensez-vous de l'initiative du gouvernement d'ouvrir une enquête sur les allégations de tortures ?

Joachim AGBETIM, Rédacteur en Chef Victoire FM



Je salue ce courage du gouvernement voire du chef de l'Etat de diligenter une enquête sur les cas de torture allégués par certains codétenus de Kpatcha Gnassingbé. Mais là où je m'inquiète un peu c'est pourquoi ce soit la CNDH seule pour mener cette enquête ? Dans l'affaire du riz Béguedou, a-t-elle pu convaincre l'ensemble de la population ? Dans l'affaire d'assassinat de Atsutsè Agbobli, a-t-elle pu apporter plus de lumière? Je suggérerais au Chef de l'Etat d'associer d'autres organisations de défense des droits de l'homme indépendantes comme la LTDH, CACIT, ACAT-Togo etc.

Cela donnera plus de crédit aux résultats. Puisque je me pose la question de savoir qu'au regard de ce que les coaccusés de Kpatcha ont révélé, M. Kounté de la CNDH aura la poigne requise pour citer le Tout-Puissant Massina Yotroféi. Mais tel que le communiqué du gouvernement l'a mentionné en disant : « Quelque autorité que ce soit... », je retiens encore mon souffle. Que cela ne soit pas du bluff pour baratiner le peuple. Le cas Hissen Habré du Tchad n'a qu'à servir de leçon à notre président pour barrer la voie à tout ce qui peut lui nuire quand il ne sera plus au sommet de l'Etat. ■

Hélias HOUNKALI, DP Croix du Sud



Vous savez que le dossier Kpatcha Gnassingbé est un lourd dossier. Heureusement, pour nous qu'il a connu un aboutissement heureux. Le grand dossier qui a été traité aussi est celui de la torture à l'ANR. Plusieurs détenus en ont fait cas. Et aujourd'hui, il y a une lourde responsabilité de l'Etat. C'est en cela que le gouvernement a initié cette démarche qui va permettre à la Commission Nationale des Droits de

l'Homme(CNDH) de faire la lumière sur ces cas de tortures. L'autre souci est qu'on ne croit pas en la crédibilité de la CNDH, qui peut faire le jeu du pouvoir. Nous aurions souhaité qu'on lui joigne d'autres organisations sœurs, pour essayer de donner une crédibilité à cette démarche que nous saluons quand même. ■

Holonou HUNKPATI, DP La Griffie



L'initiative est louable. Mais il ne faudrait pas que l'enquête soit confiée à la CNDH seule. Il faudrait associer d'autres organisations de défense de Droits de l'Homme qui avaient déjà soulevé les cas de tortures qui auraient cours à l'ANR avant même le procès. La CNDH est une institution étatique. C'est à ce seul prix que les résultats

seront crédibles pour que le peuple sache la vérité sur ces allégations de tortures. L'initiative en soit est à apprécier et il faut que le gouvernement mette tout en œuvre pour que toute la lumière soit faite pour qu'on sache ce qui se fait à l'ANR. ■

## Réhabilitation des victimes collatérales du complot contre la sûreté de l'Etat La CNDH appelle l'Université de Kara à rétablir Awadé Massama-Esso dans ses fonctions

M. Awadé Massama-Esso a reçu il y a quelques jours un coup de fil inespéré du ministère de l'enseignement supérieur lui annonçant qu'il pourrait grâce à la CNDH reprendre très prochainement ses fonctions à l'Université de Kara après plus d'un an et demi de suspension de fait. Joint au téléphone les services du secrétariat général de l'Université de Kara disent ne pas être pour l'instant saisis de ces derniers développements. A l'heure où nous mettons sous presse la recommandation de la CNDH était sur le point d'être officiellement notifiée à M. Awadé. Peut-être est-il déjà en possession du précieux sésame.

C'est au lendemain des événements d'avril 2009 que Awade Massama-Esso a été brièvement interpellé ; il n'aura connu que quelques jours de garde à vue. Selon des témoignages concordants, il se serait attiré lui-même des ennuis en tentant d'organiser au lendemain du putsch éventé, des manifestations de soutien dans la Kozah en faveur des cerveaux présumés. L'enquête préliminaire avait permis toutefois de réaliser qu'il n'y avait aucune charge sérieuse contre l'intéressé. Cet incident va pourtant marquer le point de départ d'un long calvaire.

De retour sur son lieu de travail,



KOUNTE Koffi, Président de la CNDH

l'intéressé a reçu un accueil plus que glacial. Ses supérieurs hiérarchiques ont multiplié les manœuvres pour l'empêcher de reprendre service. Ses

multiples recours n'ont rien changé à cette situation. De guerre lasse, M. Awadé a finalement saisi la CNDH.

Après un examen approfondi de

plusieurs mois, la CNDH vient d'émettre un avis qui recommande aux autorités de l'Université de Kara de rétablir M. Awadé dans ses fonctions.

La CNDH qui est dans 24<sup>e</sup> année d'exercice aurait considéré au cours de ses délibérations que l'intéressé doit jouir pleinement de la présomption d'innocence puisqu'il n'a jamais été poursuivi ni inculpé à proprement parler. Il n'y a donc aucune base légale pour le priver de son droit au travail.

La CNDH qui est la toute première commission du genre sur le continent vient encore une fois de s'illustrer sur le terrain de la justice sociale. Au fil des ans, elle a réussi à se faire une réputation bien-au-delà de nos frontières. Elle est régulièrement sollicitée à l'étranger pour aider dans la résolution de nombreux cas de violation des droits de l'homme. On se souvient qu'en 1991, elle n'avait pas hésité à adresser un courrier au Président de la République d'alors, le Général Gnassingbé Eyadema pour requérir des sanctions contre les forces de sécurité dans le drame de la lagune Bè.

La CNDH est composée de 17 personnalités élues par l'Assemblée nationale. Elle est actuellement présidée par M. Koffi Kounté, magistrat de formation. ■

P.F

## Atteinte à la sûreté de l'Etat La partie civile se contente du verdict

Au lendemain de la prononciation du verdict dans l'affaire de complot contre la sûreté de l'Etat, les avocats qui se sont constitués pour la partie civile, ont animé une conférence de presse le vendredi 16 septembre à l'hôtel Ibis de Lomé. L'objectif de la rencontre était de permettre aux professionnels des médias de pouvoir échanger avec le collectif, les conditions de sécurité qui ont entouré le procès n'ayant pas permis un tel contact. Tous les aspects de cette affaire ont été pris en compte lors de la rencontre. Les débats ont porté sur l'immunité du député de la Kozah, les cas de tortures évoqués par les prévenus et la possibilité ou non de la constitution d'avocats par l'Etat. Trois avocats de ce collectif ont été présents à cette rencontre : Maître Dossou Gabriel Archange du barreau de Cotonou, Maître Lionel Sanvee et Maître Abi Eda N'djellé.

Prenant la parole au nom du collectif, Maître Dossou a souligné qu'il faut tirer deux enseignements essentiels de ce procès. Le premier, c'est la vie ou l'évolution des institutions togolaises suivant les normes internationales. Selon ses mots, dans ce procès, le droit de toutes les parties a été respecté. En exemple, il a cité comment la cour n'a pas fait de cadeau à la partie civile dont la demande de quelques minutes de suspension de séance pour mettre de l'ordre dans ses papiers avant de présenter ses observations, a été rejetée. Il a également souligné la part belle qui a été faite à la défense pour pouvoir préparer son plaidoyer. De ces faits, il conclut que l'Etat togolais tient beaucoup au respect des Droits de l'Homme. Le deuxième enseignement, est que les citoyens togolais peuvent se réjouir car ce procès témoigne de la fin de l'impunité au Togo. En exemple, les avocats

présents ont souligné que le fait déjà que ce procès ait lieu est un élément essentiel de la volonté de l'Etat togolais de mettre fin à l'impunité. Ceux-ci ont aussi expliqué que la comparution des hauts gradés de l'armée et même d'un député est la preuve vivante et palpable de la détermination de l'Etat à rompre avec l'impunité. Ainsi, tout le monde peut aujourd'hui comparaître devant les juridictions.

Répondant aux questions des journalistes et prenant la parole tour à tour, les avocats de la partie civile sont revenus sur les cas de torture soulevés par Kpatcha Gnassingbé et ses co-accusés. Pour eux, personne ne peut se réjouir de la torture d'un être humain. Mais, il faut souligner que ce procès n'est pas fait à l'Agence Nationale de Renseignements (ANR). Les cas de torture doivent faire l'objet d'un autre procès. Par ailleurs, ils se sont dits très heureux du



verdict de la cour qui a demandé que des investigations soient faites pour éclairer le peuple sur ces cas de violations afin que les responsabilités soient situées. A la question de savoir si l'Etat peut constituer des avocats ou pas, Maître Dossou a rassuré que cela est possible. Il a donné l'exemple du Procès Lissouba au Congo où l'Etat s'est constitué partie civile. Pour le collectif, ce procès est un procès équitable car non seulement le débat a été contradictoire mais aussi autant

la partie civile a été déboutée autant la défense n'a pas eu accès à tout ce qu'elle demandait.

Il faut rappeler que Kpatcha Gnassingbé et ses co-accusés ont écopé des peines de réclusion criminelle allant de vingt trois mois à vingt ans. Ils purgeront leur peine à la Prison Civile de Lomé et aucun autre recours n'est possible puisque c'est la Cour Suprême, la plus haute juridiction, qui a statué. ■

Magloire A.

## Média

## Vers une Convention Collective

Les acteurs des médias Togolais se préparent activement pour le démarrage des négociations afin de mettre en place une Négociation Collective dans la corporation. Les négociations débuteront effectivement les 5, 6 et 7 du mois prochain. Le monde des médias au Togo n'a pas encore un texte juridique qui régie le secteur. Pour bon nombre d'observateurs avisés de la Presse Togolaise, l'absence de texte juridique est sans doute la cause des nombreux dérapages de celle-ci observés ici et là. L'Union des journalistes indépendants du Togo (UJIT) en collaborations avec le Conseil National des Patrons de la Presse (CONAPP) initient depuis quelques temps des rencontres pour réfléchir sur les conditions de vie des journalistes et surtout les voies et moyens à mettre en place pour parvenir à une presse professionnelle. Quelle est la situation actuelle de la presse au Togo? La Presse Togolaise en termes clairs non poétiques n'a rien de professionnel et surtout, elle

baigne dans une précarité qui ne dit pas son nom. La semaine passée, en ouvrant l'atelier de formation des journalistes sur les techniques de négociation de la Convention Collective. La représentante du Secrétaire Général de L'UJIT dans son intervention a dit que ces négociations qui s'ouvriront entre les patrons de la presse et les journalistes ne devraient pas être vues comme une rébellion des journalistes et des professionnels des médias contre leurs employeurs. Mais plutôt un cadre d'entente pour assainir la corporation et établir le professionnalisme. Le décor est planté ; les mandataires de ces prochaines assises, devraient rechercher avant tout le consensus et surtout tenir compte de la situation socioéconomique générale du pays avant de faire leurs revendications. Ces négociations devraient sans doute porter sur les points importants comme les conditions d'embauche et de formation du contrat de travail, la durée et l'aménagement du temps de

travail, et surtout la rémunération et la classification professionnelle. En jetant un coup œil sur le document devant servir de discussion à ces négociations, on veut parler du fameux Projet de Convention Collective des journalistes et des professionnels des médias qui est déjà décrié par certains patrons de la presse privée Togolaise. On constate actuellement sur le terrain une banalisation croissante du métier de journalisme. Bon nombre de journalistes n'ont reçu aucune notion sur les B.A.-BA du journalisme. De même, le point concernant la durée et l'aménagement du temps du travail sera âprement discuté. En effet dans les médias de l'audiovisuel le travail à feu continue c'est-à-dire sans interruption est de règle. Ceci fait que la durée horaire hebdomadaire de travail de ces médias dépasse largement les quarante heures(40) prévues par le code du travail. Ceci fait naître un pessimisme chez certains confrères concernant l'application effective de certains



points de la Convention Collective. Mais le sujet principal de cette négociation sera sans doute le problème de salaire et de la protection sociale. Comme on le dit souvent l'argent est le nerf de la guerre. Une journaliste que nous avons approché concernant la durée du travail pense qu'il sera très difficile de trouver une solution effective. Elle dit qu'elle avait un horaire hebdomadaire de travail de plus de 96 heures et qu'elle ne croyait pas que cela puisse changer un jour. Un autre confrère lui parle de rêve en parlant d'une convention collective. Selon lui même si les patrons acceptent de signer cette convention, ils ne l'appliqueront jamais. A la vue de l'annexe II concernant la grille salariale, un responsable de presse de la place s'est écrié : « Oh ! Où est ce que vous avez trouvé tous ces salaires

là ? Au Togo ? » Toutes ces réactions des acteurs des médias montrent bien que ces négociations ne seront pas une partie de plaisir. Quand nous avons cherché à savoir plus sur les modalités qui ont permis d'établir la grille salariale de l'annexe II. On nous a dit que les 33000 FCFA étaient le salaire de base des ouvriers de la zone franche et progressivement celui-ci évoluait grâce à l'indice d'ancienneté et par après à la classe du journaliste. Donc dire d'emblée que ces salaires ne reflétaient pas les réalités économiques du pays c'est à voir. D'ores et déjà nous exhortons chacun des acteurs de rechercher avant tout l'intérêt général afin qu'au sortir de ces pourparlers les Togolais puissent être fiers de leurs médias. ■

Wilfried Ted

## Dialogue politique Le retour des députés démissionnaires ANC, pourquoi faire à quelques mois de la fin de la législature ?

Mathématiquement nous sommes exactement à trois mois de l'année 2012, une année électorale si tout va bien. Les togolais devraient se rendre aux urnes pour choisir leurs représentants à l'Assemblée Nationale. Bref le mandat des députés actuels court vers sa fin. Pendant que dans les différents états major des partis politiques les initiatives s'inscrivent dans la logique des préparatifs des futures élections législatives déjà à nos portes, à l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), on caresse toujours le rêve d'un retour des neuf députés démissionnaires de l'UFC passés à l'ANC. En tout cas, le parti de Jean Pierre FABRE fait du retour des prétendus députés ANC à l'Assemblée Nationale, une condition sine qua non à sa participation au dialogue politique annoncé par le gouvernement et dont les consultations ont déjà démarré. Cette exigence n'est pas nouvelle. L'ANC l'a toujours brandie sans obtenir gain de cause. Après le maigre espoir suscité par



on pas aperçu lors du dernier procès Me Isabelle AMEGANVI dans sa robe d'avocat ?

Mais apparemment la chose tient à cœur à Jean Pierre FABRE et consorts et pour quelle raison, pourra-t-on s'interroger ? Après près de trois ans passés à l'hémicycle sans jamais faire une proposition de loi, on se demande ce que ces députés pouvaient apporter à quelques mois de la fin de la législature à leur parti et à la nation en général. Est ce par pur principe, ou simple souci de retrouver les avantages de tous ordres dus aux élus du peuple ? Toutes les pistes sont explorables.

Une chose est sûre, sauf compromis politique de dernière minute, il est quasiment impossible que les neuf députés pris dans leur propre piège puissent réintégrer l'hémicycle étant donné que la décision constatant leur démission a été prise par la Cour Constitutionnelle dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours. ■

F. P.

## L'ANC résolument en spectateur

Le parti orange vient par un récent communiqué de réaffirmer sa non participation aux travaux du CPDC. Au nombre des partis politiques qui n'ont pas pris part aux législatives d'octobre 2007 mais qui ont trouvé leur place dans ce cadre rénové, on peut citer le Président de OBUTS, M. Gagbiel Messan Agbéyomé qui y siège en tant que personnalité politique. Sans surprise c'est « l'homme des préalables » qui est resté en dehors des discussions qui se tiendront au CPDC. En jouant la carte du chantage pour un retour sur une décision de la Cour Constitutionnelle et le retour des neuf députés démissionnaires, l'ANC se prive d'une tribune efficace pour faire passer ses propositions sur les réformes et sur bien d'autres sujets d'intérêt national. Si cet entêtement se poursuit, ce sera donc en spectateur que l'ANC observera le pays avancer dans le dialogue et dans la recherche de solutions concertées aux problèmes togolais. A son actif désormais, il ne restera que les marches hebdomadaires et les infructueuses autres tentatives de sabotage de la marche démocratique et économique. De plus en plus marginalisée par la communauté internationale qui ne cesse de féliciter les efforts du gouvernement togolais dans divers domaines, l'ANC s'obstine à jouer la carte du radicalisme d'une autre ère. Une occasion manquée pour un parti qui s'apprête pour la première fois à solliciter le suffrage du peuple, mais surtout une absence préjudiciable car des compromis et accords auxquels parviendront les membres du CPDC lui seront également imposés. A moins que ce soit une autre stratégie pour s'opposer à tous. Mais il serait à craindre que la tâche lui soit plus pénible qu'il ne l'imagine. Le temps nous situera. ■

Shmidt EZA

## Société (Suite et fin): Il aurait sciemment provoqué le grave accident qui nous a unis

### RECAPITULATIF

Patrick et Sévérine se sont connus après l'accident que le premier a causé à la seconde. Sévérine était sur son scooter ce jour là quand elle a été fauchée par « un jeune chauffard » qui dit-on était en état d'ébriété avancée. Patrick qu'on avait décrit comme un jeune membre d'une clique d'ambianceurs inconscients, avait fait preuve d'une sagesse et d'un comportement exemplaire tout au long des soins que subissait sa victime. Faisant preuve d'une compassion sans réserve, Patrick avait toujours été là aussi bien à l'hôpital qu'à la libération de Sévérine. Les deux acteurs de ce regrettable accident qui a gardé Sévérine immobilisée des mois durant, ont fini par se rapprocher dans une complicité suspecte aux yeux de Maman Monique, la mère de Sévérine qui, innocemment ou pas a taquiné sa fille en lui recommandant d'attendre qu'on lui enlève le plâtre avant qu'elle ne fasse l'amour avec son bourreau dont elle ne doutait pas des sentiments pour sa fille.

Face aux insinuations de sa mère, Sévérine avait rougi, mais cela n'a pas empêché que ce jour là, elle insiste pour que Patrick soit une fois encore à son chevet. Ce dernier était arrivé tardivement, parce que travaillant sur un dossier au bureau. Sévérine lui proposa pour la première fois de prendre sa douche dans sa chambre, avant que tous les deux ne passent à table pour déguster le bon plat que sa maman lui avait apporté quelques heures plus tôt.

Quand Patrick sortit de la douche, le torse nu avec seulement la serviette blanche de Sévérine nouée à la hanche, celle-ci le fixa avec admiration. Elle sera ses lèvres entre ses dents et fit l'effort de se lever avec ses béquilles. A ce moment Patrick se

précipita, comme d'habitude pour l'aider à se relever. Ce sont alors deux regards pleins d'envie, deux paires de narines qui, transmettaient le rythme d'une respiration qui s'est accélérée de part et d'autre et surtout deux bouches qui étaient au même niveau, prêtes à se dévorer réciproquement. Sévérine lâcha ses béquilles pour ne s'accrocher qu'à l'homme qu'elle n'a pas pu s'empêcher d'aimer quelques semaines seulement après l'accident. Il avait toujours été là et avait souffert à sa place. Il était allé bien au-delà d'une simple assistance ou d'une quelconque compassion. Sans perdre le temps à la réflexion pour chercher à comprendre si ce qui lui arrivait était réciproque, elle offrit ses belles lèvres charnues et mûres à Patrick qui n'attendait que ça pour les attraper entre les siennes, les sucer avec un appétit qu'il ne se connaissait pas. Pendant plusieurs minutes, ils se sont embrassés oubliant que la malade n'avait pas totalement retrouvé l'usage de ses pieds. Quand Patrick insista pour que Sévérine se repose, celle-ci opposa un refus et avec une force décuplée, elle serra à nouveau la nuque de Patrick. Son bas se réchauffait et Sévérine sentit le tout se durcir. Elle attrapa, sous la serviette, la queue de Patrick comme pour mesurer la capacité de celle-ci. Elle poussa un cri et fit tomber aussitôt la serviette nouée autour des hanches devenues brûlantes. Patrick se laissa aller sur le lit comme le souhaitait l'autre. Il se ressaisit un peu pour s'occuper de la jambe plâtrée de Sévérine. Il rangeait avec beaucoup de soins la jambe quand Sévérine lui demanda d'arrêter de la considérer comme une incapable et lui ordonnait de lui enlever son haut. Patrick s'exécuta immédiatement et accéda à sa poitrine, un autre délice sur lequel, il

s'acharna cette fois-ci avec gloutonnerie. On dirait qu'il voulait avaler les jolis seins durs de Sévérine qui ne pouvait plus s'empêcher de pousser des cris, qu'elle voulait étouffer en se refermant elle-même la bouche. Patrick s'arrêta pour ne pas émeuter la maison et surtout Maman Monique. Mais il se rassura en se disant que la mère de Sévérine ne venait jamais dans la chambre de sa fille quand il était là. Alors qu'il réfléchissait, Sévérine le supplia de continuer. De son côté, elle s'employait déjà à faire tomber sa jupe. Tendrement, elle chuchota à Patrick : « va chercher des préservatifs sur la dernière étagère de mon armoire. J'espère qu'ils sont encore là. Cela fait un an que ma cousine me les a offertes. A cause de toi, je n'ai jamais eu l'occasion de les utiliser jusqu'au départ d'Abdel, mon ex. » Patrick n'eut pas beaucoup de mal pour retrouver les préservatifs. Sévérine qui s'impatientait, lui arracha un qu'elle défit avant de l'appliquer à son sexe.... Patrick n'avait jamais imaginé qu'il ferait un jour l'amour à une femme dans un plâtre. Il n'a jamais imaginé que cela pourrait être aussi délicieux. Il regardait Sévérine qui paraissait toute heureuse. Elle l'admirait parce qu'il lui avait fait l'amour sans casse, mais surtout comme à une fille normale. Il y a un an qu'elle n'avait pas connu cela, Abdel l'ex avec qui elle cassait ne valait rien comparé à Patrick. Elle l'embrassa et lui avoua ceci : « Sais-tu que c'est ma maman qui m'a jetée dans tes bras ce soir. Je savais qu'on ferait l'amour un jour mais pas de si tôt ». Patrick réagit en disant : « Aussi tôt, dis-tu ? Cela fait combien de temps que je suis amoureux de toi et que c'est ta mère qui s'en rend compte avant toi. Tu es aveugle ou quoi ? » Sévérine se retourna dans son lit, tourna le dos avant de lancer dans un sentiment



indescriptible : « Maman m'a dit que tu lui as avoué que c'est parce que tu voulais m'impressionner que tu m'as renversée ce jour-là. Est-ce vrai ? »

Patrick ne répondait pas. Sévérine insista pour qu'il réponde. Mais Patrick ne répondait toujours pas. Les larmes envahissaient déjà ses yeux. En versant des larmes, il demanda à Sévérine de lui pardonner. Sévérine le regardait pleurer comme au début de l'accident quand il venait lui rendre visite. Elle le tira vers elle et lui mordit l'oreille « C'est ça ta punition » avant d'ajouter « Que veux-tu que je te dise, aujourd'hui, tu es arrivé à tes fins. J'espère seulement que tu sais ce que tu fais et que tu ne me feras pas souffrir comme mon ex. » Toute la nuit, Patrick n'a pas trouvé le sommeil, il était partagé entre le bonheur d'avoir réussi à atteindre le cœur de Sévérine et le regret de l'avoir mise dans cet état pour les mêmes raisons. Mais au fond de lui, il se disait que tous les deux devraient un jour raconter cette histoire à leurs enfants si Dieu le voulait bien. ■

Le Briscard

## Les maladies non transmissibles: Les maux de l'avenir

La mégapole Américaine, New-York s'apprête à abriter dans quelques jours une conférence internationale sur les maladies non transmissibles. Cette réunion est une prise de conscience au niveau des Chefs d'Etat, et de Gouvernement et autres Leaders du monde que les maladies non transmissibles sont un véritable problème de santé public. Au fait les maladies non transmissibles dont on parle sont entre autres : Le diabète, le cancer, les maladies cardiovasculaires. A une époque récente on considérait ces maladies comme étant des « maladies de riches » dans certaines contrées Africaines. En effet ces maladies concernaient plus les pays développés. Malheureusement on constate depuis un certain temps un changement d'épidémiologie, les maladies non transmissibles ont

pris de l'ampleur dans les pays sous développés. Bien que le problème des maladies transmissibles comme la tuberculose et le paludisme reste la principale préoccupation sanitaire sur le continent africain, le diabète, l'hypertension, les accidents vasculaires cérébraux (AVC) font aujourd'hui énormément de victimes. Au Togo aujourd'hui, les accidents vasculaires cérébraux sont responsables de 26% de décès. L'on doit se demander comment des maladies qui étaient rares dans les pays sous développés ont en un rien de temps pris une telle ampleur ? Le développement des pays africains particulièrement leurs villes à entraîner progressivement le changement du style de vie des populations. L'urbanisation accrue des villes africaines a radicalement changé les habitudes alimentaires et de

mobilité. N'oublions pas que l'environnement de ces villes est très pollué. Sous l'effet conjugué de la mondialisation et de la globalisation la mal bouffe est rentrée en force en Afrique. Au fait de quoi s'agit-il ? La mal bouffe vient des « faste food » en français la restauration rapide. Il s'agit d'une alimentation grasse, sucrée et salée. Cette alimentation très calorifique associée à la sédentarisation croissante des populations à favoriser l'augmentation de la proportion des obèses dans les sociétés africaines. Le nombre de diabétiques de type II à doubler dans le monde pour atteindre le seuil critique de 350 Millions. Rappelons qu'on a deux types de diabètes l'un est congénitale l'autre, encore appelé diabète d'âge mûr est causé essentiellement par l'excès de calorie une alimentation trop

riche; un régime alimentaire complètement déséquilibré. Le seul salut pour les populations contre ces maladies réside sans nul doute dans le dépistage précoce. En Afrique malheureusement compte tenu du coût très onéreux de ce dépistage, les patients arrivent à l'hôpital quand il n'y a plus rien à faire. Le suivi des patients atteints n'est pas facile car les médicaments sont non seulement nombreux mais chères et doivent être pris pendant une durée de temps assez long. Les dépenses en soins divers pour les diabétiques dans le monde est de plus de 465 milliards de dollar. N'oublions pas surtout que les complications du diabète entraînent souvent des amputations voire des décès. Les Nations-Unies en initiant cette rencontre de New-York avec le leadership de l'Organisation

Mondiale de la Santé (OMS) prennent à bras le corps le problème et veulent à partir de là s'engager résolument dans la prévention et le contrôle, seuls salut dans la voie de la réduction de ces tueuses silencieuses. L'initiative du Gouvernement de créer l'Institut National de l'Assurance Maladie (INAM) vient à point nommé soulager un temps soit peu dans un premier temps les fonctionnaires surtout ceux qui sont atteint par ces maladies et Dieu sait qu'ils sont nombreux dans la Fonction Publique. Par la suite ce sera les autres couches de la population qui bénéficieront de cette assurance maladie. Une bonne hygiène alimentaire, associée à une activité physique périodique doit être désormais le credo de chacun pour se préserver de ce fléau. ■

Wilfried Ted

Interview avec Belmonde DOGO 1ère Vice présidente de l'association Assistance et Aide aux Réfugiés Ivoiriens (ARI).

## « L'ARI est une plate forme d'entraide et de solidarité entre les Ivoiriens... »

**P**lusieurs ivoiriens à l'issue de la crise post électorale ont trouvé refuge au Bénin, au Ghana, au Liberia, un peu partout dans le monde et au Togo où ils sont environ 7000. Face à l'urgence sur le terrain et pour venir en appui aux différentes institutions qui ne ménagent aucun effort pour venir en aide aux réfugiés ivoiriens où qu'ils soient, une association apolitique a vu le jour : il s'agit Assistance et Aide aux Réfugiés Ivoiriens (ARI). Pour en savoir un peu plus sur cette association créée par des ivoiriens pour venir en aide aux ivoiriens, Le Liberal a tendu son micro à la première vice présidente de l'association Belmonde DOGO.

**LE LIBERAL :** Peut-on en savoir un peu plus sur ARI votre association qui vient en aide aux réfugiés ivoiriens?

**Belmonde DOGO :** Avant tout propos, c'est le lieu de saluer l'Etat Togolais pour avoir accueilli des milliers d'Ivoiriens sur son sol dans cette épreuve difficile que vit la Côte d'Ivoire.

ARI est une association d' Assistance et d' Aide aux Réfugiés Ivoiriens déclarée et enregistrée sous le numéro 0815 du 30 Août 2011 au ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des Collectivités locales, et qui a vu le jour suite à la crise post électorale que la Côte d'Ivoire a connue.

Des centaines de milliers d'Ivoiriens se sont retrouvés dans un climat d'insécurité généralisé. Ils n'ont eu leur vie sauve que Grâce à l'hospitalité des pays voisins dont le Togo, le Ghana, le Liberia, le Bénin et le Mali.

La dimension internationale de la question des réfugiés ivoiriens est donc au cœur des préoccupations de l'ARI. Aussi, avons nous procédé à l'installation de notre organisation partout où l'ivoirien est

réfugié.

Outre le Togo, ARI a donc des représentants au Ghana, au Bénin, au Liberia, en Europe, au Canada et aux États Unis.

Dans ces pays, elle travaille de concert avec les autorités locales et bénéficie de la solidarité de la diaspora ivoirienne.

Cependant les conditions de vie de cette population deviennent de plus en plus préoccupantes surtout pour les enfants, les filles- mères, les personnes âgées. Au vu de ce qui précède nous Ivoiriens avons compris la nécessité de la mise sur pied d'une chaîne de solidarité et d' entraide entre réfugiés Ivoiriens d' une part et d' autre part entre les personnes de bonne volonté et les réfugiés Ivoiriens.

L'ARI se compose de réfugiés, de personnes non réfugiés et en grande majorité d'Ivoiriens. Il s'agira pour l'ARI de poursuivre les objectifs suivants:

-La Défense des droits des Réfugiés et la Promotion du statut de Réfugié en particulier.

-La Réhabilitation et la protection des enfants touchés par la guerre et les violences.

-La Préservation de la dignité de la femme et de la fille-mère réfugiée.

-La Promotion de la culture de la Paix.

**LL :** Il existe une institution onusienne qui s'occupe des réfugiés notamment le HCR. Alors pourquoi ARI? Est-ce pour combler sur le terrain un déficit en matière d'aide et assistance aux réfugiés ivoiriens?

**BD :** C'est le lieu de remercier les autorités du HCR au Togo pour les efforts consentis dans les missions d'assistance aux réfugiés en particulier aux réfugiés Ivoiriens. Vous avez parlé du HCR mais il convient de mentionner sa participation active à la prise en charge des Réfugiés Ivoiriens en l'occurrence la CNAR la Coordination



Nationale d'Assistance aux Réfugiés.

Pour revenir à votre question l'ARI est une plate forme d'entraide et de solidarité entre les Ivoiriens pour venir en appui au HCR. Ce n'est nullement un rôle de substitut. En aucune façon nous ne sommes pas là pour combler un déficit d'aide et d'assistance. L'ARI est l'émanation d'un élan de solidarité et d'union qui a toujours caractérisé le peuple Ivoirien dans les moments les plus difficiles.

**LL :** A combien peut-on évaluer le nombre de réfugiés ivoiriens actuellement?

**BD :** Où précisément au Togo, au Ghana, au Liberia, au Bénin? Selon les statistiques au Togo nous sommes 7000 à peu près, Il est difficile de donner un chiffre avec précision parce qu'il continue d'avoir des arrivées.

**LL :** En quoi consisteront l'aide et l'assistance que vous comptez apporter à vos frères ivoiriens réfugiés?

**BD :** L'ARI conformément à ses objectifs entend se donner les moyens d'apporter une assistance et une aide aux réfugiés.

-L'assistance se fera à travers la recherche de financement de micro projets afin de lutter contre la pauvreté en milieu de

réfugié.

-Le conseil administratif et judiciaire pour permettre aux réfugiés d'être mieux informés sur la documentation, sur les droits et devoirs liés aux statuts de réfugié.

-L'assistance sanitaire et la lutte contre le sida en milieu de réfugié.

L'aide apportée sera de diverses natures: des dons matériels, des fournitures scolaires, des vivres...

**LL :** Comment ARI compte réaliser ses objectifs? vos moyens d'actions.

**BD :** Grâce à sa capacité de mobilisation de ressources financières et l'élan de solidarité entre Ivoiriens du monde entier, les collectes de fonds, ventes aux enchères, galas de charité, organisation de spectacles en faveur des réfugiés.

**LL :** Un message aux réfugiés ivoiriens et un appel aux partenaires.

**BD :** Nous tenons avant tout à adresser nos vives reconnaissances au Président Togolais et à son gouvernement pour tous les efforts consentis pour l'accueil et le bien être des réfugiés Ivoiriens. Aux réfugiés Ivoiriens l'ARI est votre maison, notre maison, elle se met à votre entière disposition, ce n'est ni le HCR bis, ni la CNAR bis mais un outil de solidarité et d'aide entre Ivoiriens. Par ailleurs l'ARI les invite à faire preuve de discipline dans les pays d'accueil et à respecter les lois qui régissent ces pays. Gardons espoir nous traversons une épreuve de transition. Aussi voudrions-nous demander l'indulgence du peuple frère Togolais envers nous.

En définitive s'agissant de tous et aux partenaires il est à relevé que beaucoup a été fait et cependant beaucoup reste à faire, c'est pourquoi l'ARI a conçu une plate forme de communication et de diffusion d'informations à travers son site [www.refugieari.org](http://www.refugieari.org). ■

Interview réalisée par P. Fabrice



## COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'UNE PARTIE DE SON RESEAU SUBIT DES PERTURBATIONS DEPUIS CE JEUDI 08 SEPTEMBRE 2011 DANS LA VILLE D'ANEHO. CES PERTURBATIONS SONT DUES A DES ACTES DE VANDALISME.

LES EQUIPES TECHNIQUES SONT A PIED D'ŒUVRE POUR RETABLIR, LES COMMUNICATIONS DANS UN BREF DELAI.

TOGO TELECOM VOUS PRESENTE TOUTES SES EXCUSES POUR LE DESAGREMENT ET VOUS REMERCIE D'ORES ET DEJA DE VOTRE AIMABLE COMPREHENSION.

LA DIRECTION GENERALE

## 66e AG des Nations Unies

## La demande d'admission de la Palestine crée le suspens à l'ouverture

L'image est restée dans les esprits ; c'est sans doute la plus forte de l'histoire du Proche-Orient : en 1993, Itzhak Rabin et Yasser Araf se serrent la main, sous le regard de Bill Clinton. La scène se passe sur la pelouse de la Maison-Blanche où le monde entier retient son souffle. On est tout près d'un accord de paix historique... les protagonistes du conflit au Proche-Orient allaient définitivement enterrer la hache de guerre.

Malheureusement, 18 ans après on en est toujours à l'affrontement et la semaine s'annonce très houleuse dans les couloirs des Nations Unies sur cette même question israélo-palestinienne, un véritable sac de nœuds.

L'Autorité Palestinienne s'apprête à déposer la demande d'admission d'un Etat palestinien comme membre de l'Organisation le 23 septembre, dans la foulée de l'ouverture de la 66ème assemblée générale des Nations Unies.

Ni la menace brandie par le gouvernement israélien de saper les accords de paix, ni les intimidations du Gouvernement américain qui promet le recours à son droit de veto n'auront réussi à dissuader l'Autorité Palestinienne de renoncer à cette entreprise difficile.

Les délégations des deux protagonistes sont déjà sur place à New York depuis quelques jours et les tractations diplomatiques

auxquelles se sont jointes l'Union Européenne, le Quartet sont toujours en cours. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles sont en tout cas, pour le moment loin de faire entendre raison à Mahoumoud Abbas. Abou Mazen est décidé, vaille que vaille à faire réparer une injustice vieille d'une soixantaine d'années.

Les regards sont aujourd'hui tournés vers l'immeuble de verre des Nations Unies avec des questions obsédantes : l'Autorité palestinienne cédera-elle aux pressions ? Quelle marge de manœuvre a-t-elle si elle décide de franchir le rubicond ?

Si l'Autorité palestinienne peut compter sur la légitimité et la légalité internationales, il se dresse un obstacle majeur lié au fonctionnement même de l'institution multilatérale : la réduction à la portion congrue de l'Assemblée générale dans la prise des décisions de grande importance, par rapport au Conseil de Sécurité, quoique organe plénier et démocratique.

Les Autorités de Gaza peuvent compter sur un vote positif de la plupart des pays membres de l'Assemblée générale qui sont aujourd'hui pénétrés du sentiment d'injustice historique dont le peuple palestinien a toujours été l'objet. Mais cela ne suffit pas et elles sont très loin de sortir de l'auberge car il se dresse à l'horizon un rempart : le veto américain.

Selon l'article 4 de la Charte: « l'admission

comme Membres des Nations Unies de tout Etat remplissant les conditions se fait par décision de l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité».

La procédure d'admission d'un nouveau membre est connue et le rôle du Conseil de sécurité est loin d'être négligeable. Point n'est donc besoin d'être un devin pour deviner à l'avance que le projet palestinien n'aboutira pas d'autant plus que Washington a assuré son allié traditionnel de faire usage de son veto quitte à se mettre à dos la plupart des pays arabes, préférant la reprise des pourparlers de paix.

On peut dès lors s'interroger sur l'opportunité pour l'Autorité palestinienne de persister dans une entreprise vouée à l'échec. Il s'agit certainement d'un geste désespéré d'un Mahmoud Abbas réduit à l'impuissance, conscient de la friolité de la communauté internationale à faire pression sur le Gouvernement israélien.

L'option des pourparlers ne semble plus convaincre la partie palestinienne qui a l'impression, que la partie israélienne tire profit de l'enlèvement, ayant déjà pris un avantage certain sur le terrain.

En tout cas, peu sont aujourd'hui ceux qui placent leur espoir dans les négociations qui ont toujours tourné au vaudeville dans cet interminable conflit au Proche-Orient.

Que de rendez-vous manqués. De camp David en passant par Washington et Annapolis,

toujours les mêmes travers entre les protagonistes qui se renvoient la balle, tel dans un jeu ping-pong sur la décolonisation dans les territoires occupés.

Au fond, que la demande d'admission soit soumise le 23 septembre ou pas, la situation telle qu'elle se présente place l'Etat d'Israël au pied du mur. Il a la clé du conflit.

De ce point de vue, les pacifistes ne peuvent qu'être profondément nostalgiques du processus qui a conduit aux accords d'Oslo. Pour une fois qu'un leader israélien avait compris que la solution se trouvait au niveau de l'Etat d'Israël, on avait la solution à portée de main.

Malheureusement, l'accord signé en 1993 n'aura pas le temps d'être expérimenté puisque Itzhak Rabin sera assassiné par les ennemis de la paix. Ses successeurs ne perpétueront pas sa vision.

Avec le recul et vu l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, on se dit que l'assassinat de Rabin a condamné à tout jamais la paix au Proche-Orient.

On ne trouve plus de leader israélien pour comprendre comme le vieux général que la paix ou la sécurité de l'Etat d'Israël passe par la reconnaissance d'un Etat palestinien et ceci au prix de nécessaires concessions. ■

Dieudonné E.

Crises à répétition au sein de OKITI FC  
La montée en D1, le malheur du club de Badou

Le malaise qui secoue OKITI FC de Badou est loin de finir comme le font croire les dirigeants depuis quelque temps. Au lieu d'un dénouement à la crise de maillot née à quelques minutes de la finale de la deuxième division perdue face à Unisport de Sokodé, c'est une autre crise qui gangrène actuellement le Club de Badou, empiétant sérieusement sur la préparation de l'équipe qui doit prendre le train du Championnat de Première Division qui démarre ce 1er octobre sur toute l'étendue du territoire national.

Tout porte à croire que la montée en Première Division nationale est un malheur pour OKITI de Badou qui a son organisation interne disloquée depuis lors avec des divisions et des camps rivaux qui s'opposent et réclament le contrôle du club qui a longtemps végété dans les méandres de la Deuxième Division. Pendant que les autres clubs se préparent activement pour le démarrage du championnat national de Première Division, les dirigeants de Okiti semblent ne pas s'inscrire dans cette logique.

Actuellement, le Club de Badou se partage entre deux entraîneurs et deux responsables. Ce qui explique le fait que le club a actuellement deux équipes coachées par deux entraîneurs. L'entraîneur sortant, Alpha Kaza d'un côté avec les anciens cadres sous la bénédiction du 1er Vice Président Falala Fofana et l'ex

international togolais Ouadja Lantame avec un nouveau groupe de joueur qui aurait l'aval du Président Wéléldji Komlantsè. Alors que la liste des joueurs de chaque club doit rentrer au Secrétariat Général de la FTF avant le démarrage de la compétition fixé au 1er octobre prochain. Okiti FC dont le QG est la localité de Badou très difficile d'accès, continue de se compliquer la situation au lieu de chercher des approches de solutions.

Méconnu d'un grand nombre de togolais il y a encore quelques mois, Okiti FC de Badou fait plus parler de lui ces derniers temps en dehors de la pelouse. Tous les problèmes auxquels le club est actuellement confronté ont commencé par se poser depuis que les joueurs ont eu le mérite de sortir Agaza du championnat de D2, ce qui était synonyme de leur remontée en D1. Mais cette montée en Division supérieure apporte plus de malheur que de bonheur surtout que la politique s'invite dans la gestion du club qui a besoin maintenant de plus de moyen qu'il n'en usait. Il y a lieu de trouver un dénouement rapide à la crise de personne - puis que c'est de cela qu'il s'agit - pour que les jeunes joueurs n'endurent pas les conséquences des querelles des éléphants que sont Gilbert Atsou, le Président d'honneur, le réservoir financier du club et le Président Wéléldji Komlantsè. ■

BRHOOM Kwamé

Musique/ Et de trois pour Master Popa  
« Ordre de mission » pour conquérir l'international

Il marque une phase de maturité de l'artiste et ce conçoit comme un produit d'une expérience acquise au fil des ans. « Ordre de Mission », le troisième album en solo de Master Popa est officiellement sorti le samedi 17 septembre dernier à Lomé. Renfermant 12 titres réalisés entre le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire, cet album vise selon l'artiste et son staff un objectif principal, celui de conquérir la scène musicale internationale. Après « Même corde » en 2005, « Bazooka » en 2009, deux albums qui ont valu à Master Popa sept nominations aux Togo Hip-hop Awards, un sacre de l'Artiste Hip-hop de l'année en 2009 avec le titre « Bazooka », meilleur tube rap de cette même année,

l'artiste vise maintenant avec « Ordre de Mission » le marché international qui compte peu de togolais. En effet les artistes togolais n'arrivent pas à se faire valoir sur la scène musicale internationale, un lieu où l'amateurisme n'est pas de mise. Les exigences de cette sphère font que seuls les meilleurs y ont accès. C'est le défi que l'artiste qui se dit « Officier supérieur » de la musique togolaise se lance avec la sortie de ce troisième album aux sonorités d'Afro Hip-hop entièrement conçu à partir de la tradition togolaise et de la modernité et traite des thèmes comme l'amour, l'espoir, Dieu, etc.

Pour y arriver, l'artiste a adopté une stratégie, des collaborations avec des artistes des pays voisins, une manière de s'introduire sur la scène de ces pays au travers de ces artistes. Pour se faire, on note sur l'album « Ordre de Mission », une collaboration de taille. C'est celle faite avec l'artiste ghanéen Ayigbé Edem, très connu dans le domaine musicale ghanéen par le timbre de sa voix et son style basé sur la langue Ewé. Le nouvel album entièrement financé par la Société de communication Zénith, marque une phase de maturité dans la carrière de Master Popa, originaire du Nord Togo qu'il représente valablement dans la musique togolaise. D'autres combinaisons sont à noter sur l'album notamment celle avec Omar B, et avec Papou. ■

BRHOOM Kwamé



# POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION  
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET  
jusqu'à  
**80%**  
de réduction\*  
sur le forfait  
internet

mba fri  
mabé fri  
mèbè fri  
**m'fri**  
m'bé fri  
mêwê fri  
mlé fri

VOIX  
jusqu'à  
**0,27<sup>F</sup> TTC** /seconde  
soit  
**16 F TTC/min\***

\* Selon l'offre choisie.

## Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit :  
le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option **prépaiement**, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en **post-paiement**, elle est d'**un (1) mois** **calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

## À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.**  
(Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)  
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg